



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION

Grande-Vallée, le 30 juillet 2026 – Soyez informés qu'à compter de maintenant, l'avis d'ébullition préventive qui avait été émis à la suite de la réparation d'une fuite est levé.

Il n'est donc plus nécessaire de faire bouillir l'eau avant consommation.

La municipalité de Grande-Vallée tient à remercier la population de sa collaboration et de la compréhension en regard des inconvénients que cette situation a pu occasionner.

La direction
418 393-2161